

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL 29 AVRIL 1899.

No. 218

SOMMAIRE :

La logique, *Vieux-Rouge* — ? ? ? L'opérette et l'Eglise, *Carlos* — L'incident de Joliette, — L'éducation des filles *Henri des Houx* — L'Eglise en 1900, *Jean de Bonnefon* — Le livre de M. Demolins : Le régime scolaire allemand forme-t-il des hommes, — Paroles Papales *Claudius Nourry* — Le péril clérical, *A. Millerand* — Petites notes.

LA LOGIQUE

1900 s'avance rapidement, et avec lui la grande Exposition Universelle de Paris, ce trait d'union lumineux et non moins ingénieux qui doit sceller un siècle fécond en événements sans précédents dans l'histoire à un autre siècle replet de mystères, d'espérances et aussi, hélas ! d'appréhensions bien légitimes à la fois pour les hommes de progrès et pour les rétrogrades.

Au simple point de vue matériel de l'Exposition, on s'est occupé, et préoccupé surtout, du clou, le succès général étant assuré

Or, nous apprend notre éminent confrère M. Arthur Dansereau, le clou est trouvé sous forme d'un voyage. . . visuel à la lune.

Donc, point réglé.

Mais il ne faut pas tout à fait oublier, nous Canadiens-Français, que nous sommes de la partie.

La bêtise de 1889 ne s'est pas renouvelée. Les castors sont aux gémenies et nous allons avoir une représentation officielle à ce rendez-vous international de tout ce qui

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

est bon, beau, grand, utile ou artistique.

Le gouvernement Laurier paraît devoir faire bien. Félicitons-le, une fois n'est pas coutume.

Sa sélection de commissaires ou sous-commissaires ne va peut-être au diapason des vœux de la majorité, mais la question de personnes doit disparaître devant le tout, et surtout devant les intentions, espérons qu'elles sont bonnes.

Reste notre province, la province de Québec.

On a beau avoir un gouvernement qui n'est pas anguille, qui joue à cache-cache et prend au sérieux la consigne de ronfler, il n'en est pas moins vrai que nous avons un gouvernement. Ce n'est ici ni le temps ni l'endroit de se demander s'il ne serait pas mieux de n'avoir aucun gouvernement. A demain les affaires. . . pas sérieuses.

Notre gouvernement provincial doit donc s'endimancher, s'organiser pour la grande Exposition.

Tous nous devons l'aider de nos conseils, car, on le sait, l'initiative n'est pas son fort et il a besoin d'un bon vent d'arrière pour aller de l'avant.

Le REVEIL vient donc lui offrir son petit fagot d'avis, oh ! bien petit, puisque nous n'avons qu'une seule proposition à lui soumettre.

Expliquons-nous sagement, de longue main, car le REVEIL est quelque peu *persona ingrata* dans cette zone.

Lors de l'Exposition de Chicago, le gouvernement d'alors agit fort logiquement.

Voici, d'après nous, ce qui fut la base de son raisonnement :

Dans notre pays le clergé est tout ; c'est lui qui a conservé notre race, nos droits, notre langue et même la sève de nos préjugés. Tout notre système d'instruction, depuis l'A B C jusqu'à la fin des fins de

l'enseignement est sous son contrôle ; le Conseil de l'Instruction Publique est dans ses mains ; il régit de près ou de loin notre législation éducationnelle ; or quoi de plus logique que de mettre notre exposition scolaire sous la tutelle et la férule d'un membre du clergé.

C'était clair, simple, brutalement logique et ça fut fait.

Pourquoi, à la veille d'une Exposition à Paris, n'imiterions-nous pas ce précédent ? Le clergé n'a rien lâché, rien perdu, rien mitigé dans le domaine scolaire. On lui a soufflé une croute ou deux, mais il a conservé la mie.

Jusqu'au ministère léonien de M. Marchand qui a fléchi le genou devant lui et a tracé de lourdes barres sur certaines clauses de ses projets de loi en la matière.

Donc, la logique et le droit de ces messieurs du clergé ont augmenté de force avec le temps et les événements.

Et le REVEIL qu'on accuse de vouloir revenir au temps de Dioclétien mais qui n'a que le double tort d'être intelligent et logique, réclame aujourd'hui pour un ecclésiastique le poste de commissaire dans le département scolaire à la Grande Exposition.

Quel est notre candidat ? Oh ! voilà le *hic*. . . Il n'y en pas beaucoup de messieurs prêtres qui connaissent suffisamment allier l'art de savoir vivre à la science vraie. C'est bien assez que Trois-Rivières soit menacé d'un évêque qui mange avec son . . . sabre, sous prétexte que le pape Urbain était un guerrier.

Tout de même nous avons deux noms à proposer :

M. le Chanoine Archambault et Mgr Euard

Qu'en dites-vous ? Voilà certes deux personnages de taille, à tous points de vue,

à nous représenter dignement et à faire crever de rage les crocheteurs de France. A Paris le duel entre les intellectuels sera immensément plus rude qu'à Chicago, ce bas-fond non prévu par Colomb. Il nous faut donc un représentant qui soit à la fois l'abbé élégant et le moine du Mont-Cassin : la science et la Régence réunies.

Monsieur le chanoine Archambault est un dilettante sur les deux terrains, c'est même un futur évêque si le Dieu d'Abraham veut bien que St-Jérôme soit plus magnétique que Fall-River pour les Canadiens errants.

Mais M. le chanoine nous permettra de déclarer dès maintenant que nous préférons davantage Mgr Emard.

Au point de vue du décor il ferait plus radieuse figure. Il serait naturellement mieux habillé—les lois somptuaires ecclésiastiques ordonnant ou permettant pour les prélats d'envergure un composé d'habits réellement admirables et qui n'ont pas peu contribué aux débuts des temps de l'ère nouvelle à rendre la Religion fort populaire.

Il y a plus.

Mgr Emard est un diplomate, un tolérant, un homme qui sait rendre agréables les voies qui mènent les gens à l'ultime félicité.

Lui, le junior de notre hiérarchie, il a en 1896 privé ses collègues de l'occasion de commettre une bévue pyramidale et amorti dans l'œuf une manière de schisme qui n'aurait pas été lent à montrer le premier duvet.

On allait entrer en pleine tourmente électorale. Les autres évêques avaient rédigé un maudement à la Laflèche—une manière de nitro-glycérine pas onctueuse du tout et d'un ton tel que, comparative-

ment, le syllabus du défunt Pie IX n'était que de la poésie à dragées.

Mgr Emard ne s'obstina pas à prouver à ces messieurs de l'Episcopat qu'ils avaient tort et qu'ils pourraient bien voir éclater contre eux-mêmes cette bombe laborieusement bourrée.

Il fit mieux : il lança de sa propre initiative une lettre pleine de bon sens, de dignité et d'orthodoxie. Ce fut une panique dans les saints rangs des saints maquignons du culte, mais l'Eglise canadienne fut sauvée d'un grand péril et Dieu n'en fut pas amoindri.

Si du haut de son trône d'ivoire, entre deux couplets de son cantique céleste, Mgr Laflèche veut parler à ailes ouvertes, il avouera que c'est Mgr Emard qui a eu raison.

Nous demandons donc au gouvernement Marchand que l'évêque de Valleyfield aille nous représenter à Rome.

VIEUX-ROUGE.

???

L'OPERETTE ET L'EGLISE.

De temps à autre, l'Eglise se réconcilie avec le théâtre, notamment quand elle a besoin de lui pour remplir sa caisse, sous le fallacieux prétexte de concerts spirituels, messes en musique, inauguration d'orgues et autres fêtes de charité. Et puis, les anathèmes contre les comédiens, leurs pompes et leurs chants sont bien usés. Il faut marcher avec son siècle. Des églises sont éclairées à l'électricité, il serait pué-
ril de proclamer la faillite de la science. Les mêmes églises s'emplissent à périodes fixes du chant des falcons et des ténors, elles seraient bien ingrates de conspuer les

hommes, les femmes et les choses de théâtre.

Mais dans la jeune Amérique, où les églises sont encore récentes, où le poids des siècles ne pèse pas lourdement sur le clergé, où le puritanisme ambiant l'invite même à une austérité plus marquée que dans les vieilles sociétés indifférentes et jouisseuses, le clergé se montre plus sévère à l'égard des gens de théâtre. D'ailleurs, on n'a pas de reconnaissance à leur témoigner. Ils ne chanteraient pas pour l'amour de la charité en Amérique, les ténors, falcons, barytons et chanteuses légères que nous expédions là-bas par convois !

Les conflits entre le clergé et le théâtre prennent donc rapidement, là-bas, une forme aigue. Pendant la semaine de Pâques, toute la presse a retenti, au Canada, du conflit entre l'archevêque Mgr Bruchési, et le directeur du théâtre *Her Majesty* ; où la troupe française d'opéra de la Nouvelle-Orléans devait donner une série de représentations variées.

Le répertoire de la troupe comprenait dix opéras et dix opérettes. Il avait été annoncé depuis longtemps, et de nombreuses locations avaient été faites.

C'est alors que l'archevêque est intervenu et a fait savoir au directeur du théâtre que, si sept opérettes n'étaient pas retirées du répertoire, il adresserait une lettre pastorale aux fidèles pour leur interdire d'aller au théâtre. Les opérettes visées par Mgr Bruchési étaient les suivantes : *Le Jour et la Nuit*, *Mademoiselle Nitouche*, *Miss Helyett*, *Boccace*, *le Grand Mogol*, *Gillette de Narbonne* et *la Poupée*. Craignant les effets de cette interdiction pour le succès de la saison d'opéra, le directeur est allé trouver l'archevêque et a eu avec lui une longue conférence, à la suite de laquelle il s'est décidé à biffer du répertoire

les opérettes jugées repréhensibles par le prélat ; c'est la seule solution que celui-ci ait consenti à accepter.

Ce n'est pas le cas de discuter avec Mgr Bruchési, mais s'il avait un peu plus l'habitude du théâtre, il saurait que certaines opérettes sont beaucoup moins lestes que la plupart des opéras. Le rideau de roses d'*Esclarmonde* est une pornographie inutile, parce qu'elle n'est pas drôle et que la belle humeur de notre race n'y joue aucun rôle. C'est de la suggestion pour femmes névrosées. On pourrait faire une démonstration analogue pour la plupart des opéras. Mais pour juger le théâtre, n'est-il pas nécessaire de le connaître un peu ?

CARLO.

L'INCIDENT DE JOLIETTE

“ En fait :

“ Il résulte de la preuve que les défenseurs enseignent à Terrebonne, à l'Académie St Louis, sous le contrôle des commissaires d'écoles de la localité ainsi que l'atteste le contrat du 3 mars 1887, produit en cette cause. Les commissaires examinés déclarent connaître les règlements et usages de la dite institution, et qu'au nombre de ces usages est celui d'utiliser les services des élèves dans de légers travaux d'embellissements et plantations d'arbres sur les terrains de l'académie, propriété des dits commissaires. Ces plantations d'arbustes sont faites pour répondre aux recommandations du surintendant de l'instruction publique contenues en son rapport de 1882 et 1883 ; ses circulaires du premier mai 1883, 20 avril 1885 et 16 avril 1892 ; l'emploi des élèves n'a pas été fait dans l'intention d'économiser quelques centins, mais en vue de leur procurer un travail à la fois récréatif et instructif. L'usage permettait aussi d'offrir au fils du demandeur de prendre part à ces occupations sans que les défenseurs pussent être considérés comme le détournant de ses études. Le demandeur n'a

prouvé aucune recommandation particulière au sujet de son fils, ainsi qu'allégué en la déclaration. L'embarcation a été fournie par le sieur Bernardin, père de l'un des enfants qui accompagnaient le directeur. La traversée a eu lieu à 300 pieds de l'écluse ; c'était la traversée ordinaire pour le public. La preuve est contradictoire sur la question du danger de cette traversée, mais il est établi que des pères de famille, MM. Chauvin, Chapleau, Bernardin n'ont jamais hésité à y laisser aller leurs jeunes enfants, souvent seuls, et en tous temps de l'année, et ces personnes ne considèrent pas cet endroit, même depuis la nouvelle écluse, faite en 1889, comme dangereux pour une personne d'une prudence ordinaire ; la preuve constate d'ailleurs que trois fois de suite, immédiatement avant l'accident, on avait fait la même traversée sans accident, et que ce n'est qu'à la quatrième que l'accident a eu lieu. Le vent ne paraît pas avoir été la cause de l'accident, car la rivière n'était pas très agitée, ainsi qu'allégué en l'action du demandeur. D'ailleurs, à l'endroit où l'accident a eu lieu, l'embarcation était à l'abri du vent venant du sud-ouest, vu les arbres sur les îles. A cet endroit il n'y a pas eu d'accident ni perte de vie avant celui dont il est question en cette cause, ainsi qu'allégué dans l'action. Il y a eu des accidents ailleurs, dans les rapides comme sur toutes autres rivières. La chaloupe n'a pas été remplie d'arbres, comme l'allègue le demandeur, mais elle contenait en tout : 1o. le directeur ; 2o. deux élèves, les fils du demandeur et le jeune Ouimet ; 3o. une brouette ; 4o quatre petits pins de quatre à six pieds de hauteur pesant environ vingt livres chacun. La chaloupe était d'une longueur d'environ quinze pieds et pouvait contenir facilement huit personnes. La chaloupe était en parfait ordre et la charge en question ne constituait tout au plus qu'un poids d'une demi cargaison.

“ Les uns approuvent, les autres discutent le mode de chargement. Les petits arbres ne pouvaient donner guère de prise au vent, ces petits pins n'ayant guère de branches ni de feuillage. Le directeur avait une certaine connaissance sur l'eau, il avait été plusieurs fois en chaloupe et

connaissait cet endroit ; sur sa prudence, les témoignages sont, comme d'ailleurs sur toutes questions de faits dans cette cause, plus ou moins divisés mais sa position, son âge et le témoignage de ceux qui l'ont intimement le représentent comme un homme excessivement prudent et dévoué. La cause de l'accident n'est pas établi, on ne pourrait que faire des suppositions soit à raison du poids de la charge, du courant dans les eaux hautes, soit du vent, soit d'une anxiété subite qui aurait saisi le directeur à la crainte d'un danger quelconque, impérieux, réel ou imaginaire et qui aurait été cause que voulant trop sauver les enfants, il se serait épuisé en efforts stériles et y aurait trouvé la mort, ainsi que le fils du demandeur.

“ En droit :

“ Considérant que l'obligation contractée par les défendeurs en prenant sous leurs soins le fils du demandeur, pour lui procurer l'instruction, était celle de prendre soin de sa personne et de son instruction suivant les usages de leur institution, en bon père de famille, le demandeur étant cessé leur déléguer à cette fin une partie de son autorité paternelle ;

“ Considérant que cette obligation n'obligeait les défendeurs qu'à donner les soins et l'attention que l'on peut raisonnablement attendre de personnes d'une prudence sans exagération tel qu'il convient à l'humanité en général ;

“ Considérant que dans tout ce que les défendeurs ont fait en l'occasion en question, ils n'ont point outrepassé les limites de leurs pouvoirs résultant des règlements et usages de leur institution, dans laquelle se trouvait le fils du demandeur, ni des limites des pouvoirs résultant de la nature de leur contrat d'enseignement et de la délégation d'autorité paternelle que leur avait accordé le demandeur, en leur confiant son fils ;

“ Considérant que les défendeurs, dans l'occasion en question, n'ont été coupables d'aucun acte pouvant constituer une faute, imprudence ou négligence et qu'un homme soigneux, d'une prudence commune et ordinaire, eût agi comme les défendeurs ont agi dans les circonstances ;

“ Considérant qu'aucune faute, imprudence ou négligence ne paraît imputable au directeur

en l'occasion en question, et que de fait il paraît avoir agi avec tant de conviction, de prudence et de sécurité qu'il n'a pas hésité à accompagner le fils du demandeur, comme un directeur prudent et soigneux le fait ordinairement, et que de fait, il a été, en voulant éviter cet accident fortuit, victime lui-même de son zèle et dévouement ;

" Considérant que l'accident en question paraît être le résultat d'un cas tout à fait fortuit, imprévu, inexplicable, mais dans tous les cas, arrivé sans aucune imprudence ou négligence de la part des défendeurs ni du directeur, qui ont agi avec une prudence commune et ordinaire, et en bon père de famille ;

" Considérant que les défendeurs ne peuvent en loi être tenus responsables des conséquences d'un accident purement fortuit ainsi arrivé sans aucune faute ni imprudence de leur part ;

" Considérant qu'en l'absence d'une preuve positive quant à la cause certaine d'un accident, on ne peut raisonnablement une faute, surtout la preuve établit, au contraire, une présomption violente à l'effet que tel accident est attribuable à un événement purement fortuit, tout à fait imprévu ;

" Considérant que le demandeur n'a point prouvé les allégations essentielles de sa demande et que les défendeurs ont établi celles de leurs défenses ;

" Maintient les défenses des défendeurs et renvoie l'action du demandeur avec dépens."

BABY, J., *dissentiens* :—

Il est question ici d'une action en recouvrement de dommages-intérêts de la part d'un père contre la corporation des clercs de St-Viateur, pour la perte de son fils mineur qui s'est noyé, alors qu'il était sous leurs soins, et cela par leur imprudence, prétend-il.

Le jugement de première instance a renvoyé les intimés de la demande, et de là, l'appel dont a été saisi ce tribunal.

Les faits se rapportant à cette malheureuse affaire sont les suivants :—

En avril 1891, le 27, le jeune Courtemanche était l'un des élèves pensionnaires de l'Académie St. Louis, dans la ville de Terrebonne, alors et

encore à l'heure qu'il est sous la direction des clercs de St-Viateur, et y demeurait déjà depuis quelque temps, y ayant été placé par son père domicilié aux États-Unis, pour les fins de son instruction.

Ces messieurs ne sont pas propriétaires de l'établissement, les commissaires d'école de la ville, l'étant ; ils ne sont que les engagés de ces derniers et sous leur contrôle, tels que le seraient tous autres instituteurs.

Dans l'après-midi du jour en question, le directeur de l'établissement, le rév. M. Lacasse, désireux de se soumettre aux recommandations du surintendant de l'instruction publique, quant à la plantation des arbres auprès des maisons d'enseignement, et voulant donner en même temps, à une partie de ses élèves, une récréation aussi bien qu'un excellent exercice, demanda à un certain nombre de jeunes gens de vouloir bien l'accompagner, parmi lesquels se trouvait le jeune Courtemanche. Tous ceux à qui la chose plaisait y allèrent, mais plusieurs ne voulurent point être de la partie.

Déjà les plantations d'arbres et arbustes avaient été commencées, et un certain nombre de ceux-ci avait été pris sur un coteau, à un mille à peu près en arrière de la ville, transportés à l'école et mis en terre. Cette fois, il s'agissait de se procurer de petits pins poussés dans un sol semblable à celui de l'immeuble que l'on voulait embellir, et l'endroit propice était l'île St-Jean, située à une faible distance.

M. Lacasse partit donc avec les élèves qui avaient bien voulu l'accompagner, et se rendit chez le nommé Bernardin où, par l'entremise du fils de celui-ci, un des élèves, une chaloupe fut obtenue pour aller à l'île en question.

C'était à la traverse la plus sûre, la plus fréquentée, la plus commode et la plus courte pour se rendre à l'endroit qu'on voulait atteindre. À 300 pieds plus bas, il y a une digue haute d'à peu près 5 à 6 pieds. Aux eaux les plus hautes, il passe, peut-être, vingt pouces d'eau au centre de la digue où c'est un peu moins élevés que sur les côtés, et il y a peu ou point de traction, la digue, ayant eu pour effet, en refoulant les eaux jusqu'à un rapide, à dix arpents en amont, de

former une espace de bassin dans lequel l'eau est "comme morte," pour me servir de l'expression des témoins.

L'embarcation avait 16 pieds de long, quatre de large dans le fond, et 15 pouces de haut, elle portait trois sièges. C'était une grande et solide voiture d'eau, pourvue de bonnes rames neuves, et capable de contenir sûrement et sans gêne de 8 à 9 hommes.

La joyeuse bande fut transportée sur l'île, en suivant, comme je viens de le dire, la traverse ordinairement suivie par presque tous ceux qui se rendent à cette île très fréquentée. Rendue là, elle se mit à l'œuvre, et Joseph Ouimet, l'un des élèves fut chargé d'aller chercher une petite brouette qui servirait à transporter les petits arbres ainsi arrachés, à la chaloupe, et de l'autre côté, de celle-ci à l'académie.

Se rembarquant avec un condisciple ou deux, il revint bientôt avec la brouette et, de suite M. Lacasse, Courtemanche, Ouimet, Joseph Archambault et Bernardin, se mirent en frais de placer dans la chaloupe, entre deux sièges, cette même brouette et quatre petits pins de quatre à cinq pieds de haut, du poids d'à peu près une quinzaine de livres chacun. Ouimet dit que ces petits pins furent placés dans la brouette même, tandis que les autres témoins assurent qu'au contraire c'est dans le fond même de la chaloupe qu'ils le furent.

Je dois dire que le témoignage de Ouimet sur ce point comme sur beaucoup d'autres, doit être accepté avec une certaine circonspection, car l'émotion considérable qu'il a dû éprouver au cours de l'accident dont il s'agit était bien propre, on le sait, à effacer chez lui le souvenir des faits, et, de plus, à raison de ce qu'il a admis avoir dit faux, n'étant pas alors sous serment, allègue-t-il, et par conséquent, pas obligé de dire la vérité : —

(A suivre.)

ATTENTION

La coqueluche est heureusement combattue par le BAUME RHUMAL.

57

L'Education des Filles

La Congrégation romaine des études n'est pas "féministe". Nous avons parlé, ici même, d'un livre écrit par une institutrice religieuse, la mère Marie du Sacré Cœur, exposant tout un plan de réforme dans l'enseignement des couvents de jeunes filles. Cette hardie novatrice proposait, sans restreindre la part à faire à la culture chrétienne, de relever le niveau des études littéraires et scientifiques distribuées dans les établissements congréganistes, de manière à le mettre à peu près de pair avec celui des lycées de filles. Elle admettait même, s'il le fallait, que des professeurs mâles, des maîtres de l'Université, bien entendu aussi respectables qu'on les peut imaginer, fussent adjoints aux vénérables nonnes pour orner l'esprit des jeunes élèves de toutes les connaissances dont notre siècle ne veut plus que le sexe gracieux et faible soit absolument dépourvu. Enfin, la révérende mère Marie proposait la fondation d'une école normale congréganiste, établie sur le modèle de l'Ecole de Sèvres, pour former des maîtresses instruites, habiles, égales sinon supérieures aux institutrices laïques.

L'ouvrage fit grand bruit. Il rencontra en France l'approbation de vingt-cinq évêques. Deux d'entre eux trouvèrent l'idée si belle qu'ils proposèrent à Rome de l'adopter, de la généraliser, de la placer sous le patronage du Saint-Siège. L'affaire fut renvoyée à la Congrégation des études. Celle-ci, après de longs travaux, vient de faire sanctionner par le Souverain Pontife une décision absolument contraire aux vœux des deux prélats français et à la théorie de la mère Marie du Sacré-Cœur.

*
* *

Répondant à la question : Convient-il d'établir des écoles normales d'institutrices congréganistes ? la Congrégation s'est prononcée pour la négative.

A la question : Convient-il de réformer l'éducation des jeunes filles chrétiennes suivant les vues exposées par la mère Marie du Sacré-Cœur ?

On a fait une réponse dilatoire: l'affaire sera plus amplement étudiée.

En attendant, la congrégation donne pleine approbation au système actuellement adopté par les maisons du Sacré-Cœur, félicite les religieuses, leur exprime la reconnaissance de l'Église et déclare que le but principal, presque unique, de l'éducation religieuse doit être aujourd'hui, comme par le passé, comme dans l'avenir, de former avant tout des *femmes chrétiennes*.

Ainsi l'Église n'adhère nullement aux doctrines nouvelles qui veulent faire des femmes les égales de l'homme en science et au droit; elle n'a aucun souci d'élever des citoyennes, ni de coopérer à l'émancipation des jupes.

Les vingt cinq évêques approbateurs du livre sont désavoués. Ce n'est pas la première fois que pareille mésaventure arrive à nos prélats, mêmes les plus hauts titrés. La traduction des Saints Évangiles de M. Henri Lasserre fut, il y a quelques années, mise à l'index, malgré les lettres de félicitations dont elle était abondamment pourvue, et qui émanaient de deux cardinaux romains, dont l'un était le propre secrétaire d'État de Sa Sainteté, et de trente-deux cardinaux, archevêques et évêques.

Les Congrégations examinent le fond des choses et se soucient peu des autorités.

Roma locuta est. Prélats et religieuses s'inclineront devant une sentence sans appel.

Il faut cependant remarquer que le Saint-Siège n'a pas repoussé à tout jamais l'idée d'une réforme dans le plan d'éducation en vigueur dans les couvents de filles. La prudence romaine s'opposait à une fin de non-recevoir absolue. Elle ne pouvait déclarer imperfectibles des méthodes que, d'ailleurs, elle estime bonnes et salutaires. Mais seul, le Saint-Siège veut être juge et maître de l'opportunité et de la mesure, suivant laquelle ces réformes pourront s'opérer.

* * *

Il est tout naturel que l'Église se préoccupe avant tout de former des jeunes filles chrétiennes, c'est-à-dire attachées à tous les devoirs que comporte leur fonction spéciale dans la société. Mais, à part les féministes déterminés qui ré-

vent une sorte de déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, un affranchissement absolu du sexe aimable et une révolution radicale dans les relations de famille, je crois que l'idéal des hommes les plus détachés de tout préjugé confessionnel se rapproche singulièrement de l'idéal romain. Presque tous considèrent que les qualités les plus essentielles à leurs compagnes sont celles du cœur. Ils se soucient moins d'épouser des femmes savantes, des doctresses, que des femmes fidèles et dociles, aptes à devenir des mères assidues au foyer domestique, de bonnes et simples éducatrices de leurs enfants.

Certes, ils demandent à leurs épouses un peu plus que ne faisait le bonhomme Chrysale. Ils ne se contenteraient pas tout à fait d'une ménagère experte dans l'art du pot au feu. Il leur plaît que "leurs chères moitiés" aient "des clartés de tout," et qu'elles puissent prendre leur part, non seulement aux travaux de la cuisine, mais aussi aux conversations du salon et même aux occupations du cabinet.

Mais rien ne s'oppose à ce que l'éducation chrétienne fasse une part beaucoup plus large à ces exigences de la famille moderne et de notre société, telle qu'elle se trouve actuellement constituée.

Les projets de la mère Marie n'allaient assurément pas au delà de ce désir. La pieuse institutrice voulait rétrécir le fossé qui sépare aujourd'hui l'enseignement laïque et l'enseignement religieux, au moins pour les filles. Elle voulait que les couvents entrassent à leur tour dans la voie du progrès où se sont engagés les établissements libres de jeunes gens. Là on ne craint pas de demander à l'Université ses lumières et ses méthodes. On cherche à procurer aux élèves une instruction égale avec une éducation supérieure. On se place en concurrence avec les rivaux,

En tenant compte de la différence de sexes et des fonctions sociales, ce qui avait réussi aux collèges religieux de garçons, ne pouvait-il réussir aux couvents de filles.

Il nous semble que la tentative méritait un examen un peu moins sévère, et la proposition

une réponse un peu plus encourageante. Mais ce ne sont pas nos affaires. Nous rapportons la décision ; elle est souveraine pour ceux qui l'ont sollicitée. Pour les autres, elle n'a aucune valeur pratique.

Ainsi, jusqu'à nouvel ordre et comme par le passé, on conservera les méthodes sommaires et enfantines, dont la mère Marie a fait une vive critique, heureuses si elles suffisent à pourvoir notre société d'épouses et de mères accomplies.

Cependant, il ne paraît pas utile, même pour le but que se propose l'Eglise, qu'il y ait une différence si profonde entre les deux ordres d'enseignement. Il serait fâcheux pour nos jeunes gens qu'ils soient contraints d'opter entre des Agnès ou des doctoresses.

Mais, là encore, les mœurs corrigent l'absolutisme des doctrines et il s'en faut que les pensionnaires des couvents soient si sottes ou les élèves des lycées de filles si pédantes !

HENRI DES HOUX.

L'EGLISE EN 1900

L'Eglise qui a gémi pendant cent ans sur les erreurs et les crimes du siècle trouve toutes les vertus du monde à ce siècle, à l'heure où il va rejoindre ses dix-huit prédécesseurs dans la fosse de l'éternité. Ainsi, la jument de Roland avait toutes les qualités, hormis celle d'être encore vivante.

Et ce ne sont pas les abbés avancés, les démocrates du catholicisme qui préparent au siècle de la Révolution un majestueux enterrement. Non ; ce sont les plus réfractaires parmi les intransigeants, ce sont les ambulants pleureurs du passé, ou, pour mettre un nom de chef à cette cohorte, c'est M. Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris.

M. Péchenard est un homme de premier ordre, que le hasard a toujours mis au second rang. Compromis par l'amitié du cardinal Langénieux, qui fut le confesseur du 16 Mai en même temps que le directeur de la maréchale de Mac-Mahon, M. Péchenard s'est réfugié dans l'Institut dit catholique où il perd ses nobles efforts. Cet ob-

jet ne suffit pas à son zèle, et voici la note que publient les journaux de sacristie :

Hommage solennel à Jésus-Christ Rédempteur et à son auguste Vicaire, le Souverain Pontife, pour la fin du XIX^e siècle et le commencement du XX^e.

Un Comité international, formé sous le haut patronage du pape Léon XIII et ayant à sa tête, comme président d'honneur, le cardinal Jacobini, invite tous les catholiques de la terre à une imposante manifestation de foi, d'amour et de réparation, pour expier les péchés du siècle qui s'achève et consacrer à Dieu celui qui va commencer.

Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris, a été nommé par S. Em. le cardinal Jacobini, délégué national pour la France.

Afin de préparer et d'accomplir ce grand acte, le Comité international propose les moyens suivants.

Ces moyens sont agréablement variés. Le premier se résume en pèlerinages à Lourdes, en Palestine, à Lorette et à Rome, ce qui n'est pas nouveau, puisque tous les ans les Cooks catholiques organisent des exodes vers ces lieux célèbres.

Le second moyen est la prière publique. Il faudra ériger des croix commémoratives, comme on en dresse aux lieux où un facteur rural a été enseveli sous les neiges, aux tournants de routes qui ont vu des accidents de voiture.

De plus, les catholiques adoreront le St-Sacrement durant la nuit qui unira les deux siècles.

Le troisième moyen est... un cadeau à Léon XII, ou à son successeur :

Le comité international, dit le prospectus, déposera en cette circonstance aux pieds de Sa Sainteté une offrande commémorative de tous les catholiques à leur pasteur.

Ce n'est pas tout : l'Eglise a pour la bonne presse une affection malheureuse. M. Péchenard fondera donc une revue :

Un bulletin périodique, organe du parti national français, va être créé incessamment pour donner de plus amples détails sur le but et les moyens de cette éclatante manifestation.

Imprimatur de Mgr l'archevêque de Paris.

Le siège de l'œuvre en France est à l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, Paris.

Indulgence de cent jours applicable aux âmes du Purgatoire ; à gagner une fois par jour seulement, valable jusqu'à la fin de 1901.

J'ai voulu m'abonner à cet intéressant périodique ; mais il était dans les limbes, le mois dernier.

Ce qu'il y a d'amusant, c'est que M. Péchenard recueille en cette aventure l'héritage de deux affaires qui ont mal fini, avant d'avoir commencé. Il est fort à craindre que, malgré l'honorabilité du cardinal Jacobini, malgré la tunique de lévite que porte le recteur de Vaugirard, son projet ne soit mal accueilli par les évêques de France.

Ils ont été victimes de 1900, à l'époque où nous fûmes menacés d'une *exposition religieuse internationale*. Les fondateurs de cette œuvre (car au sein des temples les affaires s'appellent des œuvres) les fondateurs étaient trois. Le premier finit très mal et les deux autres continuèrent plus mal. Ils créèrent en 1897 un *Bulletin*, où ils exhument des approbations épiscopales datant de 1895. A la fin du volume se trouvent les fac-similés des lettres.

Ces épîtres, qui sont des réponses courtoises à une circulaire, font toutes allusion à une bénédiction du saint-père et à l'approbation de l'archevêque de Paris. Pourquoi ne pas avoir donné le fac-similé de cette bénédiction ? Pourquoi ne pas avoir reproduit l'écriture vénérée du cardinal Richard ? On a déjà dit que les lettres publiées sont de 1895, sauf celle du cardinal Parocchi. Mais le cardinal-vicaire est si bon qu'il approuve tout, même Diana Vaughan. L'évêque de la Rochelle s'est compromis sans réserves dans un élan lyrique. L'évêque de Nevers a approuvé l'idée. Feu le cardinal Bourret s'était rangé prudemment derrière ses collègues. Feu Mgr Lagrange parlait d'une "magnifique *levée de choses*". Léopold, évêque de Nantes, avait une jolie phrase dont on voudrait connaître la traduction française : "l'art disait-il, surtout quand il est inspiré par la foi, a de merveilleux secrets. A défaut de la réalité, il peut souvent

en donner l'illusion, et je ne doute pas que le vôtre ne nous réserve de beaux spectacles et de douces jouissances." Ce modèle de littérature épiscopale vaudrait d'être exposé.

L'évêque de Limoges formait des vœux ardents et bénissait avec un geste d'émail.

L'archevêque de Cambrai, prudent comme le serpent, simple comme la colombe, disait : "La réalisation n'exigera-t-elle pas un effort et des ressources hors de proportion avec ce qu'il est possible aux catholiques français de faire ?"

L'archevêque de Rennes et l'évêque de Bayonne marchaient en troupe derrière l'invisible approbation du cardinal Richard.

Ces lettres dont j'ai la reproduction sous les yeux, eurent un résultat pratique. Ces associés formèrent une société financière dont voici le plan harmonieux :

— " Nous arriverons, disaient les promoteurs, au point le plus délicat... Qu'on se rassure... Il y aura vingt millions d'entrée."

La voyante, qui a loué un emplacement pour sa roulotte, a garanti ce minimum. De plus "peu de négociants hésiteront à louer un emplacement qui leur garantira des bénéfices de vente certains." Car les associés autorisaient la vente des objets exposés : le sanctuaire de l'art chrétien au XIXe siècle devenait un bazar, un marché ouvert, un trottoir aussi.

L'argent nécessaire pour réaliser l'entreprise devait être trouvé par une société anonyme au capital d'un million de francs. Cette société créa des bous de vingt francs au nombre de deux cent quarante-cinq mille, soit près de cinq millions de francs, un rien pour construire le *souk* catholique de l'Occident !

Si vous voulez connaître la fin de cette histoire, demandez la conclusion et la morale aux pieux souscripteurs. Il est évident que l'entreprise de M. Péchenard est tout autre. La loyauté de son fondateur est une garantie contre la fondation de société vagues ; mais le résultat de la souscription est bien douteux après le résultat de l'émission. Et il est à craindre que peu d'évêques répondent à l'appel du recteur catho-

que même abrité derrière ce vaste paravent que c'est le cardinal Jacobini.

Pour célébrer 1900, il serait peut-être préférable d'exposer simplement le quartier Saint-Sulpice et son musée des horreurs. Il faudrait montrer les bazars où le zinc voisine avec le carton, où les calices rappellent le gothique auquel ils prétendent, comme trois briques forment un créneau. Et à la clôture du dix-neuvième siècle, on pourrait brûler ces hontes modernes, pour ne les revoir jamais, au risque de laisser griller les affreux quincailliers qui les vendent.

JEAN DE BONNEFON.

Le livre de M. Demolins

CHAPITRE II

(Suite.)

LE RÉGIME SCOLAIRE ALLEMAND FORME-T-IL DES HOMMES ?

Ce reproche est grave.

On sait, en effet, combien on avait compté sur l'École pour inculquer aux jeunes générations la tendance politique "qui convenait". Mettre la main sur l'École était pour tous les partis, et en particulier pour les gouvernements, le plus sûr moyen de succès. C'était là une doctrine incontestable et incontestée. Aussi quelles batailles acharnées n'a-t-on pas livrées autour de l'École, en France et en Allemagne ? Elle est devenue le grand tremplin électoral : c'est sur cette question qu'on s'est le plus divisé ; chez nous, elle a engendré la nouvelle loi scolaire et le fameux article 7 : en Allemagne, le *Culturkampf*.

L'Empereur d'Allemagne a joué de l'École tout comme notre gouvernement et il en a joué souverainement, à la façon prussienne, comme nous en avons joué souverainement, à la façon jacobine, car ces deux façons sont essentiellement identiques.

Et voilà cependant que ce même Empereur d'Allemagne vient déclarer solennellement que l'École ne lui a pas donné, au point de vue politique, ce qu'il en attendait, et il est le mieux

placé pour le savoir. Il me semble d'ailleurs que nos hommes politiques commencent à faire le même aveu, en ce qui concerne la France, car un certain nombre de membres de la majorité, — les plus intelligents, — parlent ouvertement de la nécessité de désarmer sur le terrain de l'École ; ils constatent que les lois scolaires leur ont aliéné plus d'esprits qu'elles ne leur ont amené de partisans.

Qu'attendait donc de l'École l'Empereur d'Allemagne, au point de vue politique ? Il va nous le dire :

" Si l'École avait fait ce qu'on est en droit d'attendre d'elle — et je puis vous parler en connaissance de cause, car j'ai été élevé au lycée et je sais comment les choses s'y passent, — elle aurait dû avant tout engager le duel avec la démocratie."

C'est également ce que disait, en France, la minorité actuelle quand elle était au pouvoir ; la majorité disait : " Engager le duel avec les partis monarchiques et cléricaux." C'est bien toujours la même formule dans les divers partis et dans les deux pays ; c'est bien toujours la même idée : faire de l'École un instrument de domination politique.

Mais suivons jusqu'au bout la pensée de l'Empereur : " Les collèges et les Universités, ajoute-t-il, auraient dû attaquer sérieusement la question et instruire la génération naissante de telle façon que les jeunes gens qui sont de mon âge, c'est-à-dire aux environs de trente ans, auraient déjà préparé d'eux-mêmes *l'outillage* avec lequel j'aurais pu travailler dans l'État, afin de me rendre plus rapidement maître du mouvement."

Du moins, il n'est pas possible d'accuser l'Empereur de dissimuler sa pensée ; il entend bien qu'on lui fabrique, dans les Ecoles, purement et simplement des auxiliaires, pour lui permettre, à lui, " de se rendre maître du mouvement." Voilà l'idée qu'il a de l'instruction ; voilà le rôle qu'il conçoit pour l'École ! Si les professeurs allemands, si les familles s'en accommodent, c'est leur affaire !

Après avoir énoncé ce qu'il attendait de l'E-

cole, l'Empereur constate qu'elle ne lui a pas donné : " *Cela n'a pas été le cas,*" dit-il.

Puis il ajoute aussitôt : " Le dernier moment où notre École ait été productive pour toute notre vie patriotique et pour notre développement a été dans les années 1864, 1866, 1870. A ce moment, les Ecoles prussiennes, les collèges enseignants prussiens *étaient dépositaires de l'idée d'unité qui fut enseignée partout.*"

" Tout le monde, en Prusse, n'avait qu'une seule idée : restaurer l'Empire allemand et reprendre l'Alsace et la Lorraine. Tout cela a cessé depuis 1871. L'Empire s'est constitué, nous avons obtenu ce que nous voulions *et on en est resté là.* Il s'agissait maintenant d'apprendre à la jeunesse qu'il fallait savoir conserver ce qu'on avait gagné. On n'a rien fait sous ce rapport et, depuis quelque temps, *des tendances centrifuges se sont fait sentir.* Je suis à même de pouvoir juger ces choses-là, car je suis placé au premier plan et j'ai eu à m'occuper de ces questions. Cet état de choses provient de l'éducation de la jeunesse."

Il se demande alors " d'où vient la faute," et il l'explique par la nature de l'enseignement et par les matières enseignées. C'est ici qu'il part en guerre, ainsi que nous l'avons dit, contre les philologues et contre le latin. Il lance vertement les professeurs qui osent prétendre que " la mission de l'École est essentiellement la gymnastique intellectuelle." Et il ajoute aussitôt : " On ne peut plus agir d'après ces principes."

Il est certain que la " gymnastique intellectuelle" doit paraître un faible instrument de domination, pour un souverain prussien dont la puissance s'est constituée par la force des armes. Ce n'est pas avec cette gymnastique intellectuelle que la Prusse a absorbé peu à peu toute l'Allemagne, et qu'elle a constitué le pouvoir essentiellement militaire qui règne à Berlin ; ce n'est pas par là, non plus, qu'elle peut maintenir cette situation.

Et voilà comment l'Empereur d'Allemagne est en droit de trouver que l'École ne lui a pas donné ce qu'il en attendait, pas plus au point de vue politique qu'au point de vue technique pratique.

C'est donc bel et bien un échec sur toute la ligne.

II

Les choses peuvent durer ainsi ; il faut y mettre bon ordre, et l'Empereur y est absolument décidé ; il faut que toute les volontés s'inclinent devant la sienne : n'est-il pas l'Empereur ?

Voyons donc ce que veut l'Empereur, voyons ce qu'il ordonne, pour résoudre la question scolaire, pour remettre l'École dans la bonne voie, *au point de vue technique, pratique et politique.*

Au point de vue technique, sa solution est simple, mais radicale : il élimine le latin ; il élimine de tout ce qui n'est pas " gymnase " proprement dit ; et nous avons vu plus haut qu'il comptait s'arranger pour arrêter net la multiplication des gymnases. Le gymnase est l'École réservée aux classes sociales supérieures ou aux carrières professorales : " Je n'autoriserai plus, dit l'Empereur, l'ouverture de gymnases dont on ne pourra me prouver entièrement la raison d'être et la nécessité : nous en avons déjà assez."

Et, en reléguant le latin dans des régions réservées, il n'y va pas par quatre chemins, comme on dit vulgairement : " Je dis : A bas la composition latine ! Elle nous gêne et avec elle nous perdons notre temps... Il faut que nous abandonnions la base, — qui a existé durant des siècles, — de l'ancienne éducation monastique du moyen âge, où le latin était enseigné avec un peu de grec."

Je ne veux pas examiner ici la grosse question du latin ; je ne veux surtout pas défendre la manière dont il est enseigné et qui donne de si piètres résultats, ni son extension absorbante et démesurée. Mais je ne puis m'empêcher de constater, qu'au point de vue que j'ai appelé technique, au point de vue propre à l'École, au point de vue *savant*, toute la réforme de l'Empereur consiste à supprimer.

Enregistrons : au point de vue technique, la réforme est purement négative.

Mais, par contre, elle ne l'est pas *au point de vue pratique.*

Nous l'avons vu, c'est là le principal objectif de l'Empereur : il entend préparer les jeunes gens à " la lutte pour la vie " ; il entend favoriser l'expansion de la race allemande au dehors ; il entend qu'elle soit en état de tenir tête avec avantage aux autres races qui actuellement se disputent le globe ; en un mot, il veut former des esprits pratiques, capables de se tirer d'affaire dans la vie et connaissant le monde. On se souvient qu'il regrette de ne l'avoir lui-même connu que grâce à ses promenades à cheval.

Je vous donne à deviner en mille le moyen qu'il propose pour réaliser ce magnifique programme.

Que direz-vous d'un homme qui, voulant apprendre à un enfant à marcher, commencerait par lui lier solidement les jambes ? ou qui, voulant lui découvrir de vastes horizons, l'enfermerait dans une étroite cellule, en ayant soin de boucher hermétiquement toutes les ouvertures par lesquelles la vue pourrait s'étendre au dehors ?

Tel est exactement le procédé qu'a imaginé l'Empereur d'Allemagne. Mais ici il faut de nouveau citer, car vous ne me croiriez pas sur parole, et vous auriez raison.

" Il faut, dit-il, que nous prenions l'allemand comme base de l'enseignement. La composition allemande doit être le point central autour duquel tout gravite. Lorsque quelqu'un fournit à l'épreuve du baccalauréat une composition allemande, où il n'y a rien à reprendre, on peut apprécier le degré de culture intellectuelle du jeune homme, et juger s'il vaut quelque chose ou non... Avec la composition latine, nous perdons le temps que l'on devrait consacrer à l'allemand."

Et remarquez bien qu'il ne s'agit pas ici du désir bien légitime d'apprendre à fond des Allemands leur langue maternelle, mais d'un pur sentiment d'*exclusivisme* à l'égard de tout ce qui n'est pas allemand. C'est l'intention formelle d'empêcher la pénétration de tout élément étranger, de toute connaissance étrangère.

Le discours en donne la preuve bizarre :

" J'aurais été très satisfait si nous n'avions

pas dénommé ces délibérations, du mot français, *schulenquête*, mais du mot allemand *schulfrage*, *frage* (question) est le vieux mot allemand qui désigne les recherches. Servons-nous donc simplement du mot *schulfrage* (question scolaire)."

(A suivre.)

PAROLES PAPALES

De temps à autre, les cléricaux font de la démagogie. Le Pape les y pousse, en France, par des bénédictions, des approbations et des encycliques.

Mais si, par cette attitude d'apparence favorable aux misères du peuple et à des revendications, les cléricaux tentent de piper la confiance des masses et restaurer ainsi une autorité dont chaque jour enterre un lambeau, la sympathie qu'on affiche en France se transforme subitement en froideur glaciale à Rome. Et là, des lèvres du Pape, tombent en douche épaisse, non plus des encouragements à l'œuvre d'émancipation définitive, mais bien l'apologie de la résignation aux plus injustes situations, aux plus surannées privilèges.

Le Pape vient, en effet, de tenir aux malheureux ouvriers affiliés à N. D. de l'Usine que M. Léon Harmel lui avait conduit au Vatican, le langage très caractéristique dans sa concision voulue que voici :

— " Si la démocratie s'inspire des enseignements de la raison éclairée par la foi ; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire la diversité des classes et des conditions ; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux qui surgissent journellement, elle ne perd pas un instant de vue les règles de cette charité surhumaine que Jésus-Christ déclara être la note caractéristique des siens ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur ; si, au contraire, elle s'abandonne à la révolution et au socialisme ; si, trompée par de folles illusions, elle se livre à des revendications destructives des lois fondamentales sur lesquelles repose tout ordre civil, l'effet immédiat sera, pour la classe ouvrière elle-même, la servitude, la misère et la ruine."

On ne peut plus audacieusement nier et l'utilité et les bienfaits de la Révolution de 1789. On ne peut plus effrontément condamner les principes de justice, d'égalité, de fraternité et de liberté qui servent non-seulement d'assises à la démocratie, mais même de bases à toutes les sociétés modernes.

Cependant si le pape retarde de plus d'un siècle, c'est pour cause.

Il avoue ainsi implicitement que l'Église so tient immuablement figée dans ses conceptions tyranniques et dans ses prétentions de domination, parce que le monde d'avant 89 seul lui peut permettre l'exploitation sans vergogne de l'humanité rivée à sa chaîne par l'ignoance et la résignation.

Il appartient aux démocrates de ne pas l'oublier, car il ressort nettement de ces paroles que le cléricanisme qui est l'ennemi, c'est l'Église et toute l'Église, dont l'esprit et les traditions sont rebelles à tout sentiment de vérité, d'émancipation et de progrès.

CLAUDIUS NOURRY

C'EST UN RISQUE.

C'est risquer sa vie sans profit que de négliger un rhume dont le traitement avec le BAUME RHUMAL n'exige aucun régime spécial tout en étant très agréable.

52

LE PERIL CLERICAL

Il est, et les républicains mêmes qui hier apportaient le plus d'entrain à en nier l'existence, hésiteraient aujourd'hui à rééditer leurs affirmations d'une si superbe assurance.

Il n'est pas né d'hier. Ses traces se sont révélées à cent reprises sur cent points différents. On en a signalé la présence partout où se manifestent la pensée et l'activité nationales.

Si, à propos de " l'affaire ", on a été amené à dénoncer, avec plus d'insistance et d'aérimonie que les années précédentes, l'existence et l'influence de l'esprit cléricale dans le haut commandement, il est trop certain que son action s'y est fait depuis longtemps sentir.

A quoi tient cette situation ? D'où est né le péril ?

Une de ces causes est à coup sûr la faiblesse, pour ne pas dire la complicité, de certains des gouvernements républicains. Les deux années pendant lesquelles le cabinet Méline est resté au pouvoir, ont été pour le parti clérical une période exceptionnellement favorable. Mettant à profit la trahison des hommes qui avaient charge de défendre contre lui le domaine républicain, il y a pénétré et l'on a pu douter s'il n'allait pas en devenir le maître. A certaines heures le personnel des fonctionnaires, le corps enseignant en particulier, s'est demandé si le gouvernement des curés n'était pas prêt de reparaitre à l'horizon.

Il n'est que juste au reste de reconnaître que le clergé a su tirer parti, avec un art infini, des avantages qu'on lui concédait ; nul mieux que lui ne s'entend à se plier à toutes les situations, ne sait prendre tous les masques et parler tous les langages.

Après avoir, pendant des années, été l'adversaire irréductible de la République, il s'est aperçu que cette attitude le vouait à une défaite irrémédiable. Il en a aussitôt changé avec une admirable souplesse.

Pour le diriger dans sa voie nouvelle, il a trouvé un guide incomparable dans le pape Léon XIII. Une fois convaincu que l'église n'avait plus rien à attendre des vieux partis, il s'est retourné sans hésitation vers les nouvelles couches et a improvisé ou renouvelé à leur usage une politique toute décorée d'apparences démocratiques.

Nul n'a oublié la retentissante encyclique *de conditione opificum*. Hier le pape recevait la politique du Vatican vis-à-vis de la République française. L'auteur y parle à la démocratie. Il la met en garde contre les illusions de la révolution et du socialisme. Il lui prêche la résignation religieuse. Savourez ce passage :

" Tandis qu'ailleurs les questions sociales tremblent et tourmentent les hommes du travail, vous gardez vos âmes dans la paix en vous confiant à ces patrons chrétiens qui président avec tant de sagesse et d'équité à votre salaire et en même temps vous instruisent de vos droits et de vos devoirs en vous interprétant les grands et salutaires enseignements de l'Église et de son chef. "

Entre les lignes se dessine l'éternel double jeu que, dans l'intérêt exclusif de sa domination, l'Eglise catholique n'a cessé de jouer. Aux ouvriers, elle offre la perspective et l'espoir des joies célestes. Aux patrons, elle donne quelque chose de plus substantiel : la soumission des travailleurs dont elle leur livre la conscience avec la main-d'œuvre.

S'assurer la docilité des masses ouvrières par la chimérique illusion d'un bonheur post-terrestre et le concours des patrons puissants et riches par l'appui efficace dont elle étaye leur domination économique : c'est, en deux traits, toute la tactique de l'Eglise.

Son incomparable adresse et la naïveté, pour ne pas dire pis, de nos gouvernants suffiraient à expliquer le développement rapide sur notre sol du péril clérical, si d'ailleurs un troisième facteur n'était venu fortifier son pouvoir et puissamment aider ses entreprises.

Il a, voici longtemps, fait son apparition dans l'histoire de notre troisième République. Lorsque, après une longue et opiniâtre bataille, le parti républicain s'empara définitivement du pouvoir, il eût dû avoir pour premier souci d'extirper les racines des institutions impériales ou monarchiques, sous l'étreinte desquelles la République risquait de succomber.

Tout frémissant encore de la lutte qu'il venait de soutenir contre le cléricalisme, le pays eût accepté, avec joie, des mesures nettes et franches, conformes aux principes et aux traditions du parti républicain.

Le gouvernement pouvait s'engager sans crainte dans la route au bout de laquelle brillait la séparation des Eglises et de l'Etat. Il ne sut ce ne voulut le faire.

Les hommes les plus marquants de notre parti crurent donner à la fois satisfaction au cri de l'opinion révoltée et aux prétendues nécessités gouvernementales en reprenant contre l'Eglise catholique de vieilles armes rouillées dont jadis usèrent l'ancien régime et Bonaparte.

Gambetta, Paul Bert, Jules Ferry tombèrent dans la même faute. De cette vue erronée sortit la comédie des décrets. On chassa par la porte des congrégations qui rentrèrent par la fenêtre, on sans avoir mené grand tapage et tiré bon

profit de la prétendue persécution dont elles étaient les infortunées victimes.

En présence du même péril, commettrons-nous la même faute ? Nous irons au devant des mêmes conséquences. Il ne suffit pas de tomber à bras raccourcis sur l'ennemi, sans se préoccuper de savoir où, comment et par quels moyens on l'atteint.

N'oublions pas que nous avons en face de nous l'adversaire le plus délié et le moins scrupuleux qui se puisse trouver. Il a pour lui une possession d'état de longs siècles, un corps de propagandistes discipliné et entraîné, la puissance de l'habitude.

Il n'est pas deux méthodes pour le combattre et le battre. Il n'en est qu'une. C'est de reprendre contre lui les arguments souverains et les armes victorieuses que les encyclopédistes du XVIII^e siècle, nos pères de la Révolution, nos ancêtres républicains nous ont légués comme un glorieux héritage.

A. MILLERAND.

Demandez la deuxième livraison des *Contemporains*, prix 50 cents. Adressez-vous à l'éditeur du *REVEIL*, Boite 2.184, Bureau de poste, Montréal.

Nous saluons avec plaisir le retour de M. J. A. O. Lafortest, à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville.

L'échevin Rainville sera de retour à Montréal le 5 mai prochain.

**

A quand la nomination du nouveau traducteur du *Hansard* ?

ENTRE AMIS

Pourquoi cette popularité du BAUME RHUMAL ? Parce que toutes les personnes qui s'en sont servies dans les cas de rhume, toux, grippe, bronchite, ont été guéries et ont raconté la chose à leurs amis.

PETITES NOTES

Les documents officiels nous apprennent que la majorité en faveur de la prohibition le 29 septembre n'a été que de 12,000. Comme tout arrive à point à qui sait attendre, espérons que par des documents subséquents on nous offrira un *tie*. Oh! les beautés de la statistique désintéressée.

* * *

Voici l'époque des déménagements. Pourquoi l'hon. Ministre du Revenu de l'Intérieur n'irait-il pas résider au Platon de Lotbinière. Il est déjà assez vieux pour prendre une retraite bien méritée et qui lui serait accordée avec enthousiasme.

* * *

Nous prions nos lecteurs qui se trouvent sur la liste de nos futures biographiés, de ne donner aucune note avant d'avoir reçu la sanction de l'Éditeur du REVEIL, qui choisit lui-même ses sujets et ceux qui doivent écrire les biographies.

* * *

Le *chum* de Li-Hung-Chang, —ancien ministre de l'Empereur du Céleste Empire, qui occupe la position de Ministre du Revenu de l'Intérieur, sous le gouvernement Laurier, devrait être renvoyé *presto*, à son domaine du Platon, et remplacé par un jeune.

* * *

Quelques-unes des lois qui régissent les Canadiens sont idiotes, mentionnons, entre autres, la loi concernant les journaux, qui force un particulier à payer un abonnement, qu'il ait consenti à recevoir un journal ou non. Pour notre part, nous croyons que ce n'est pas juste, mais si le gouvernement juge à propos de décréter une loi aussi bête que celle-là, les ministres du susdit gouvernement devraient être les premiers à l'observer.

SOYEZ PERSUADE

Quelle que soit la gravité de votre rhume, le BAUME RHUMAL vous guérira.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité: il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Les personnes qui ont besoin de travaux de lithographie, de typographie ou de gravure sur cuivre peuvent obtenir des soumissions en s'adressant au même endroit.

* * *

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge* feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

* * *

Le RÉVEIL est publié et imprimé par A. Filiareault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

* * *

Faites abonnés vos amis au REVEIL.